

# BUDGET PRIMITIF 2020

## Note de présentation



Station d'épuration  
La Houssaye-en-Brie



Château d'eau le Billard  
La Houssaye-en-Brie



Château d'eau Val Bréon  
Châtres

## Le territoire du SIAEPA de la région de La Houssaye-en-Brie

Le SIAEPA de la région de La Houssaye-en-Brie a été créé en 1958. Il est composé des communes des Chapelles-Bourbon, de Crèvecœur-en-Brie, de La Houssaye-en-Brie et de Marles-en-Brie. Le total de la population sur l'ensemble des communes est de 4 226 habitants (INSEE 2017). Le nombre d'abonnés actuels est de 1 604.

Le SIAEPA gère 45 km de réseau d'adduction d'eau potable et 43 km de réseau d'assainissement collectif d'eaux usées, la station d'épuration reçoit les effluents des quatre communes et de la ZAC du Val Bréon. Cette station est conçue pour une capacité de 4 800 EH (équivalent habitant).

Le Comité syndical est constitué de 8 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants. Ils élisent en début de mandat un président et un vice-président pour une période de 6 ans.

Le personnel du SIAEPA est composé pour le service technique : de 3 adjoints techniques territoriaux à temps complet, et pour le service administratif d'un adjoint administratif intercommunal à temps non-complet et d'un cadre administratif contractuel à temps complet.

## Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et antériorité. Ce budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 peut être consulté sur simple demande au secrétariat du SIAEPA situé au Centre Technique Intercommunal (CTI) aux Chapelles-Bourbon aux heures d'ouvertures des bureaux du lundi au vendredi.

## Vue d'ensemble

(En euros)

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019-2020
<b>Fonctionnement</b>	1 381 309.49	1 804 481.92	1 643 642.37	1 441 842.70	- 12.28 %
<b>Investissement</b>	1 502 464.62	1 301 760.79	1 224 936.03	919 066.94	- 24.97 %
<b>Total</b>	<b>2 883 774.11</b>	<b>3 106 242.71</b>	<b>2 868 578.40</b>	<b>2 360 909.64</b>	<b>-17.69 %</b>

## Budget Primitif 2020

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'activité courante et récurrente du service.

Le montant total des dépenses et des recettes pour l'année 2020 s'élève à : 1 441 842.70 € HT. Il se ventile de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		Pour mémoire	
Chapitres	PROPOSITION 2020	REALISE 2019	PROPOSITION 2019
013 – Atténuations des charges	150.00 €	2 316.40 €	1 242.00 €
70 – Vente de produits, prestat° de services	844 895.00 €	843 823.49 €	842 365.00 €
74 – Subvention d'exploitation	10 000.00 €	21 915.90 €	11 077.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	12 000.00 €	27 807.73 €	9 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	4 177.16 €	0.00 €
78 – Reprises sur amortissements	0.00 €	116 600.04 €	286 223.55 €
042 – Opérations d'ordre	181 290.52 €	181 290.52 €	181 290.52 €
002 – Résultat reporté N-1 (2019)	393 507.18 €	0.00 €	312 444.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 842.70 €</b>	<b>1 197 931.24 €</b>	<b>1 643 642.37 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020		Pour mémoire	
Chapitres	PROPOSITION 2020	REALISE 2019	PROPOSITION 2019
011 – Charges à caractère général	300 176.64 €	273 310.53 €	278 386.82 €
012 – Charges de personnel	208 175.00 €	203 517.24 €	203 517.24 €
014 – Atténuations de produits	218 000.00 €	0.00 €	141 500.00 €
65 – Autres Charges de gestion	113 000.00 €	106 385.11 €	111 500.00 €
66 – Charges financières	18 744.71	16 492.55 €	19 202.41 €
67 – Charges exceptionnelles	9 000.00 €	550.35 €	3 300.00 €
022 – Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
042 – Opérations d'ordre	393 250.80 €	516 512.58 €	691 913.55 €
042 – Dépréciations des actifs circulants	126 495.55 €	0.00 €	131 939.59 €
023 – Virement à la section investissement	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 842.70 €</b>	<b>1 116 868.36 €</b>	<b>1 643 642.37 €</b>

### Répartition entre les services :

- **Service eau :** Dépenses et recettes : **641 014.97 €**
- **Service assainissement collectif :** Dépenses et recettes : **798 797.97 €**
- **Service assainissement non collectif :** Dépenses et recettes : **2 029.76 €**

### Prévisions :

- ▶ Le montant du remboursement de l'emprunt au SMIAEP de la région de Tournan reste inchangé à 93 970,37 €. Cette dépense sera affectée au compte 658 'Charges diverses de gestion courante'.
- ▶ Pour l'exercice 2020, nous devrions encaisser un montant total de 45 270.00 € de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC). Elle se décompose de la manière suivante : 24 constructions nouvelles et 1 petit collectif de 10 logements.
- ▶ En ce qui concerne le chapitre 014 « atténuations de produits », ce poste comptable est constitué principalement du reversement des redevances à l'AESN (pollution et réseau de collecte). En 2019, l'AESN n'a pas demandé le reversement de ces redevances de l'exercice 2018. Nous avons donc prévu au budget de 2020 une somme plus importante au cas où l'AESN nous réclame deux années consécutives.
- ▶ Le prix de l'eau est passé de 1.40 € HT à 1.46 € HT lors de la réunion du Comité syndical du 19 décembre 2019. Le coût de l'assainissement a été modifié allant de 1,785 € HT à 1.87 € HT pour l'exercice 2020. La location de compteur est restée inchangé à 11.60 € HT pour un DN15.
- ▶ Au niveau de la station d'épuration, réparation des roulements de deux blocs moteur de la centrifugeuse.
- ▶ L'achat d'équipement de protection individuel pour les agents techniques pour un montant de 2 250.00 € HT

► Cette année, il n'y aura pas de correction d'écritures comptables antérieures.

## Provisions pour risques réels

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative (articles L. 2321-2 et R.2321-3 du Code des Collectivités Territoriales).

Le montant des provisions correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru.

Le SIAEPA a alimenté le compte 6817 'dotations aux dépréciations des actifs circulants' pour un montant total de 126 495.55 € représentant une partie des factures impayées dès années antérieures par les abonnés du territoire.

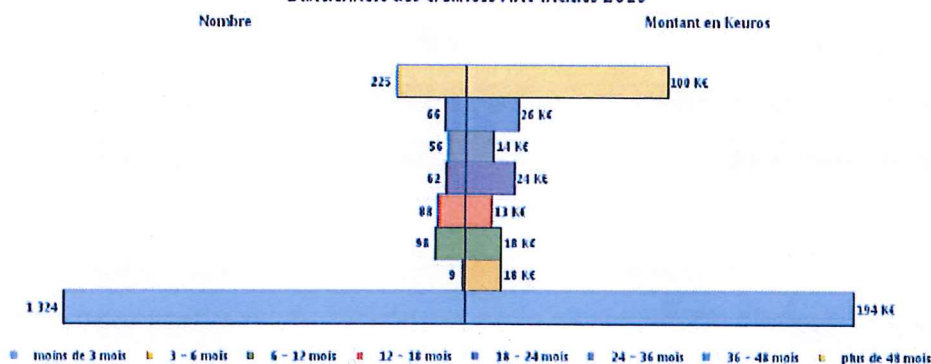
Au 31 décembre 2019, le solde de trésorerie sur le compte de la DGFIP était de 260 922.35 €, auquel il faut ajouter le solde des restes à recouvrer de 264 473.82 €. Ce chiffre est élevé en raison de la facturation de 1<sup>er</sup> semestre 2019 qui a été effectuée tardivement (ligne bleue moins de 3 mois).



06/01/2020

Année : 2019 Région : Ile de France Groupe référence :  
 Mois : Novembre Département : SEINE ET MARNE  
 PNC : TRES. ROZAY SPL Thème : Recette recouvrement  
 Budget collectivité : 24200 SIVU EAU ASST DE LA Analyse : Ancienneté des créances  
 Type Budget : Sce eau/ass

L'ancienneté des créances ANV Inclues 2019



## La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets à venir du SIAEPA à moyen ou long terme.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'étude et de travaux .

Les recettes dites patrimoniales sont des subventions d'investissement octroyées par le Département de Seine-et-Marne ou de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Cette année le SIAEPA ne devrait pas recourir à un nouvel emprunt. Il reste une ligne de 100 000.00 € à tirer sur l'emprunt court terme « Avance subventions/TVA » d'un total de 200 000.00 € demandé au Crédit Agricole Brie-Picardie.

Le montant total des dépenses et des recettes pour l'année 2020 s'élève à : 919 066.94 € HT. Il se répartit de la manière suivante :

### Répartition des recettes globales d'investissement

Recettes d'investissement 2020			Pour Mémoire
Chapitres	RAR	Proposition 2020	Réalisé 2019
10 – Dotations, fonds divers	0.00€	0.00€	0.00€
13 – Subventions d'investissement	189 756.90€	16 484.00€	31 310.00€
16 – Emprunts et dettes	8 234.00€	100 000.00€	326 606.00€
21 – Immobilisations corporelles :	0.00€	0.00€	0.00€
021 – virement de la section fonctionnement	0.00€	50 000.00€	0.00€
040 – Opération d'ordre (compte 28xx)	0.00€	393 250.80€	516 612.58€
041 – Opération patrimoniale		0.00€	0.00€
<i>s/total</i>	<i>197 990.90€</i>	<i>559 734.80€</i>	
001 - Résultat reporté N-1 (2019)		161 341.24 €	0.00€
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>919 066.94€</b>	<b>874 528.58€</b>

## Répartition des dépenses globales d'investissement

Dépenses d'investissement 2020			
Chapitres	RAR	Pour mémoire	
		Proposition 2020	Réalisé 2019
10 – Dotations, fonds divers	0.00€	0.00€	0.00€
13 – Subventions d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€
16 – Emprunts et dettes	0.00€	249 134.85€	137 294.01€
205 – Concessions et droits similaires, brevets, licences	0.00€	5 000.00€	0.00€
215 – Installat°, matériel & outillage technique	0.00€	8 393.00€	0.00€
218 – Autres immobilisations corporelles	0.00€	0.00€	0.00€
2183 – Matériel de bureau & informatique	0.00€	3 500.00€	1 390.00€
2184 – Mobilier	0.00€	3 500.00€	0.00€
22 – Immo. reçu en affectation	0.00€	0.0€	0.00€
23 – Immobilisation en cours :	0.00€	0.00€	0.00€
Opérat° d'équipement n°30 (Travaux d'eau)	10 520.00€	63 480.00€	0.00€
Opérat° d'équipement n°31 (Matériel eau)	4 259.87€	63 911.11€	9 447.68€
Opérat° d'équipement n°32 (Travaux Asst)	247 612.49€	18 965.10€	338 215.58€
Opérat° d'équipement n°35 (Matériel Asst)	21 000.00€	33 500.00€	32 644.53€
Opérat° d'équipement n°37 (STEP+SDA)	0.00€	0.00€	0.00€
Opérat° d'équipement n°41 (AEP+EU Chapelles B)	0.00€	0.00€	0.00€
Opérat° d'équipement n°43 (Château d'eau le Billard)	0.00€	10 000.00€	0.00€
Opérat° d'équipement n°44 (branchement plomb)	0.00€	0.00€	0.00€
Opérat° d'équipement n°45 (Sectorisat° réseau AEP)	0.00€	0.00€	0.00€
040 – Opération d'ordre (compte 1391 et 28xx)	0.00€	181 291.52€	297 890.56€
041 – Opération patrimoniale (compte 2156)	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>s/total</i>	283 392.36€	635 674.58€
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>919 066.94€</b>	<b>816 882.36€</b>

### Répartition entre les services :

- Service eau : Dépenses et recettes : **284 833.17€**
- Service assainissement collectif : Dépenses et recettes : **630 840.77€**
- Service assainissement non collectif : Dépenses et recettes : **3 393.00€**

## Prévisions :

- Le dégrilleur automatique a été installé début janvier 2020. Ce dégrilleur positionné à l'entrée de la station d'épuration permet de retenir les matières volumineuses et déchets de toutes sortes contenues dans les eaux usées (photo ci-dessous).



Déchets collectés



Le coût d'achat du dégrilleur est de 36 390.00 €. Cet achat et l'installation font partie du marché public passé en janvier 2019. Nous allons recevoir de l'AESN une subvention d'un montant de 16 468.00 € et une aide d'un montant de 8 234.00 € remboursable sur 15 ans.

- Cette année, nous allons investir dans :

- La création d'un site internet pour un coût d'environ 3 500.00 € HT
- L'acquisition d'un nouveau PC portable et sa configuration pour un montant de 1 256.77 € HT ;
- L'achat d'un vidéoprojecteur EPSON portable pour une somme d'environ 550.00 € HT ;
- L'achat de deux écrans avec un support pour un coût de 354.98 € HT ;
- L'achat d'un marteau piqueur MAKITA pour un coût est de 990.00 € HT ;
- Le changement du mélangeur boues et chaux à la STEP pour un montant de 25 591.00 € HT ;

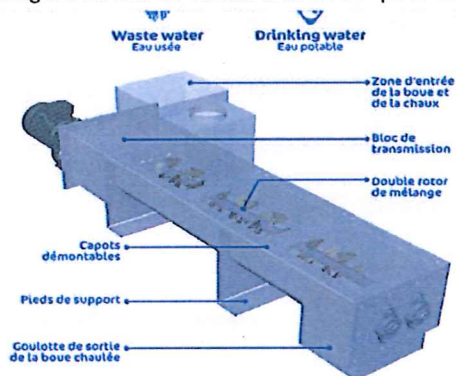
Expert des poudres et des boues

### Mélangeur dynamique de boue et de chaux :

Sodimate a conçu le mélangeur dynamique MBV avec une mécanique simple, robuste et compacte lui permettant de s'implanter aisément dans des process existants ou futurs de chaulage de boues d'épuration ou d'eau potable.

Les boues produites peuvent être notamment utilisées en épandage sur les terres agricoles acides.

Le mélangeur MBV est alimenté par un système mécanique d'extraction et de dosage de chaux vive ou éteinte.

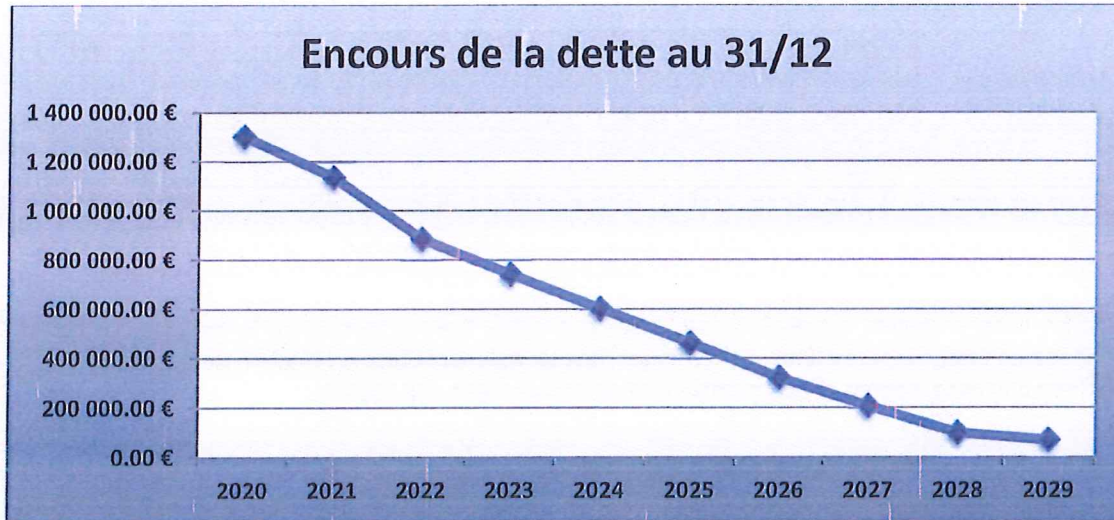


- Des rayonnages tubulaires d'archivage pour une somme de 255.00 € HT ;
- Une servante à tiroirs muni de plateau pour un montant de 248.00 € HT ;
- Un diable porte fûts dépalettiseur pour un coût de 313.00 € HT.



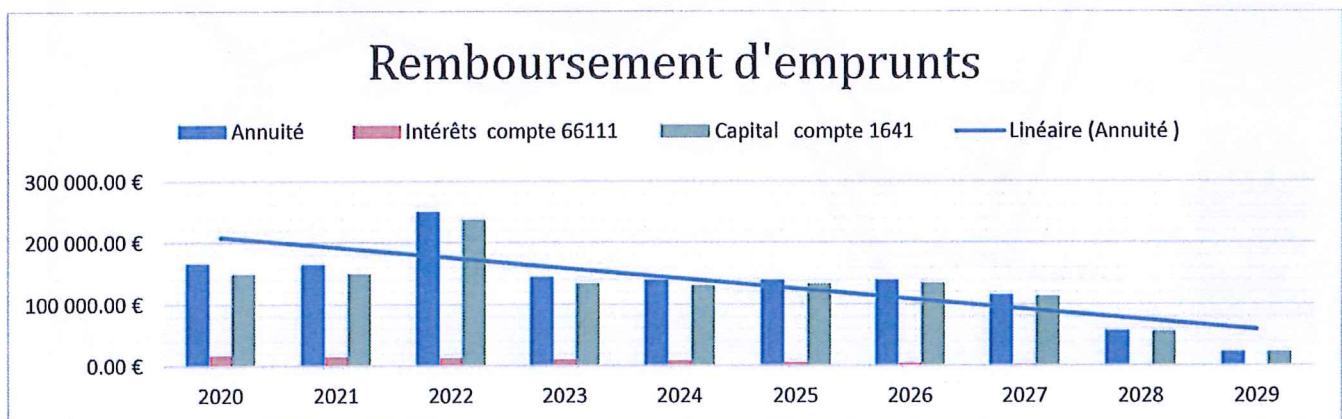
## Encours de la dette

En 2019, le SIAEPA a contracté un montant de 150 000.00€ et un emprunt court terme (avance subventions/TVA) pour de 100 000.00 € auprès du Crédit Agricole Brie-Picardie afin de financer une partie des travaux de réfection de 2 PR, la déconnexion du PR Val Bréon et travaux d'assainissement. L'AESN nous a versée une avance de 76 606 € à taux zéro sur 15 ans. Le montant du capital restant dû pour fin 2019 est de 1 301 152.80 €.



Des remboursements d'emprunt se termineront sur la période allant de 2021 à 2027 pour un montant total de 598 682.26 €. Dès réceptions des subventions de la part de Département de Seine-et-Marne et de l'AESN, le SIAEPA remboursera totalement l'emprunt court terme de 100 000.00 €.

Cette diminution d'endettement donnera une amplitude d'action pour investir dans le renouvellement des réseaux eau potable et assainissement sur les communes de La Houssaye-en-Brie et de Marles-en-Brie.



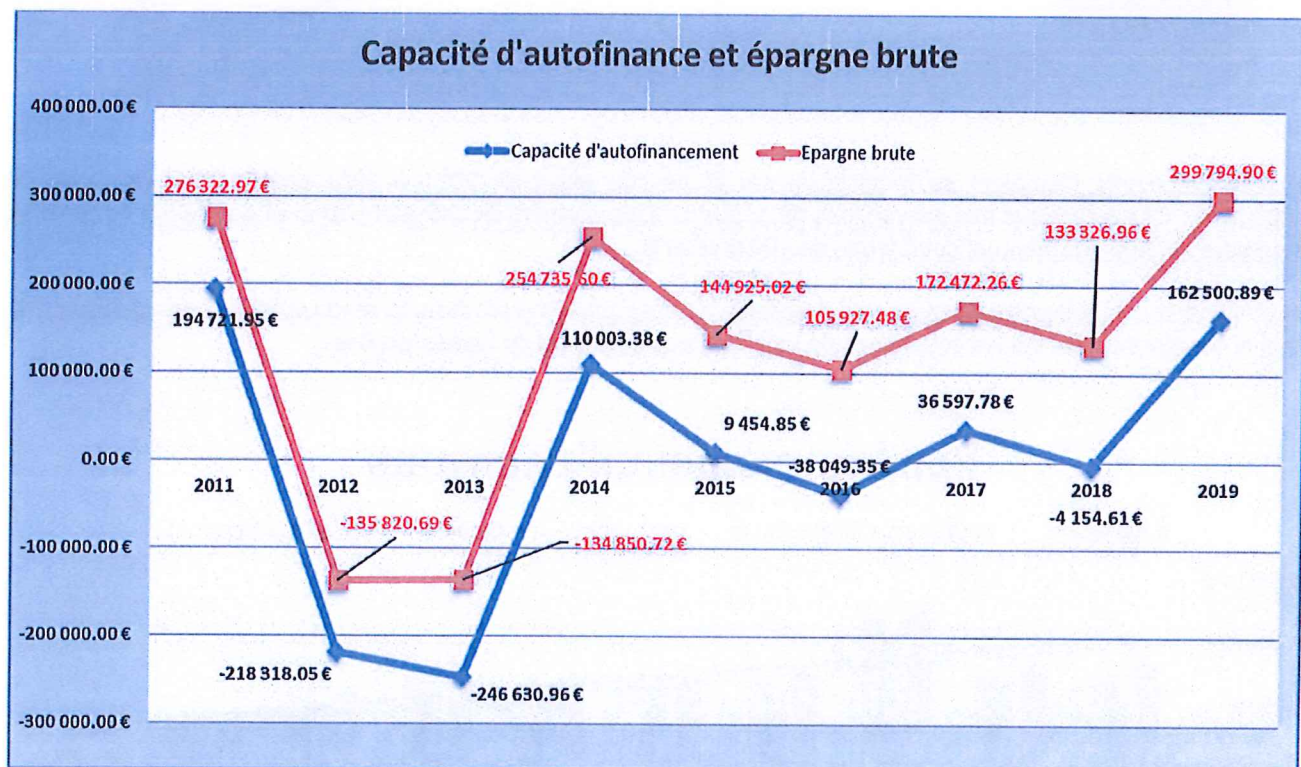
## Epargne brute ou la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la possibilité d'une collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursements de ses échéances de dette.

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle n'inclut pas le report des résultats antérieurs.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	478 686.45 €	874 331.93 €	1 103 359.48 €	669 160.17 €	730 378.46 €	767 567.28 €	730 480.56 €	765 557.36 €	600 245.78 €
Recettes réelles de fonctionnement	755 009.42 €	738 511.24 €	968 508.76 €	923 895.77 €	875 303.48 €	873 494.76 €	902 952.82 €	898 884.32 €	900 040.68 €
<b>Epargne brute</b>	<b>276 322.97 €</b>	<b>-135 820.69 €</b>	<b>-134 850.72 €</b>	<b>254 735.60 €</b>	<b>144 925.02 €</b>	<b>105 927.48 €</b>	<b>172 472.26 €</b>	<b>133 326.96 €</b>	<b>299 794.90 €</b>
Remboursement des emprunts (cpté 16)	81 601.02 €	82 497.36 €	111 780.24 €	144 732.22 €	135 470.17 €	143 976.83 €	135 874.48 €	137 481.57 €	137 294.01 €
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>194 721.95 €</b>	<b>-218 318.05 €</b>	<b>-246 630.96 €</b>	<b>110 003.38 €</b>	<b>9 454.85 €</b>	<b>-38 049.35 €</b>	<b>36 597.78 €</b>	<b>-4 154.61 €</b>	<b>162 500.89 €</b>

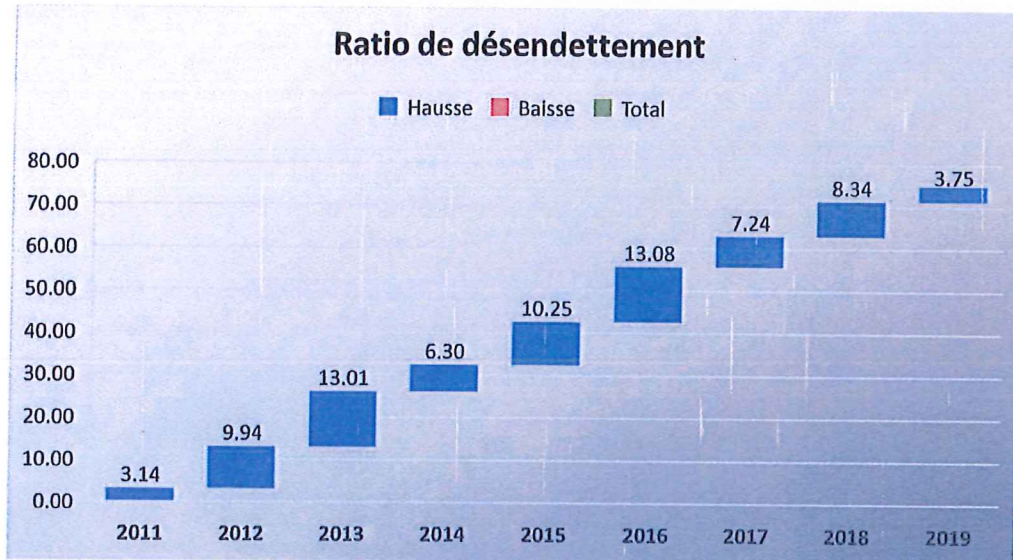
La CAF du SIAEPA varie fortement depuis 2011 suite aux nombreux travaux menés sur le territoire. Le report de nos résultats des années antérieures permettent de continuer l'investissement dans la réfection des postes de refoulement et le renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement eaux usées.



## Ratio de désendettement

Ce ratio est un indicateur de la solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	276 322.97 €	-135 820.69 €	-134 850.72 €	254 735.60 €	144 925.02 €	105 927.48 €	172 472.26 €	133 326.96 €	299 794.90 €
Encours de la dette	866 741.96 €	1 349 781.54 €	1 754 164.12 €	1 605 504.32 €	1 485 679.42 €	1 385 197.05 €	1 249 322.37 €	1 111 640.31 €	1 124 546.80 €
Ratio de désendettement	3.14	9.94	13.01	6.30	10.25	13.08	7.24	8.34	3.75



La durée de vie moyenne des emprunts du SIAEPA est de 6.49 années. Au vu du ratio de désendettement sur l'exercice 2019 de 3.75 années, nous pouvons constater que le syndicat devra continuer de maîtriser ses coûts d'exploitation afin de sauvegarder son épargne brute à un niveau supérieur. Mais il dénote aussi une certaine stabilité dans sa gestion.

## Conclusion

Les budgets des collectivités territoriales restent déposés à leur siège social où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la collectivité territoriale, lorsque celui-ci existe, après l'adoption par le comité syndical des délibérations auxquelles ils se rapportent dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat, fixe les conditions d'application du présent article.

(Extrait de l'article L. 2313-1 du Code des Collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le **09 MARS 2020**

Brie en  
Crevecoeur



ID : 077-257700047-20200304-2020D20062-BF

La note présente est disponible sur le site internet de votre commune :

- Les chapelles-Bourbon : [www.leschapellesbourbon.fr](http://www.leschapellesbourbon.fr)
- Crèvecoeur-en-Brie : [www.crevecoeur-en-brie.fr](http://www.crevecoeur-en-brie.fr)
- La Houssaye-en-Brie : [www.lahoussayeenbrie.fr](http://www.lahoussayeenbrie.fr)
- Marles-en-Brie : [www.marlesenbrie.fr](http://www.marlesenbrie.fr)

